

**Choisissez la protection
correspondant aux besoins
et aux activités de votre enfant.**



PRINCIPALES GARANTIES MAE	ASSURANCE SCOLAIRE		ASSURANCE EXTRASCOLAIRE	
	SCOLAIRE SIMPLE	SCOLAIRE PLUS	24/24 SIMPLE	MAE Génération
	13€ par an	21€ par an	30€ par an	39€ par an
Protection accidents subis pendant les activités scolaires, y compris si l'enfant se blesse seul (garantie individuelle corporelle)	•	•	•	•
Protection accidents causés pendant les activités scolaires (responsabilité civile)	•	•	•	•
Remboursement des frais de soins sans franchise, dès le 1 ^{er} euro à votre charge ⁽¹⁾	•	•	•	•
Remboursement des frais dentaires et d'optique en cas d'accident	•	•	•	•
Remboursement des frais de garde ou de cantine en cas d'accident de l'enfant	•	•	•	•
Remboursement des vêtements endommagés pendant les activités scolaires	•	•	•	•
Aide à la garde de l'enfant à domicile ou chez une assistante maternelle (parent immobilisé ou hospitalisé plus de 5 jours).	•	•	•	•
Indemnisation perte de revenus en cas de garde par le parent	•	•	•	•
Soutien psychologique en cas d'agression, racket, harcèlement, cyberharcèlement ou d'événement traumatique collectif	•	•	•	•
Frais de consultations de médecines douces à la suite d'un accident	•	•	•	•
École à domicile en cas d'immobilisation prolongée	•	•	•	•
Conduite à l'école	•	•	•	•
Assistance rapatriement	•	•	•	•
Stages en entreprise	•	•	•	•
Vol du cartable, fournitures, manuels scolaires et sac d'internat	•	•	•	•
Remplacement des clés, vêtements, papiers administratifs et cartes d'abonnement en cas d'agression/racket	•	•	•	•
Remboursement des frais engagés pour garder l'enfant malade plus de 5 jours consécutifs ou accidenté	•	•	•	•
Protection accidents subis 24h/24, 365 jours/an (vie quotidienne, loisirs, domicile, vacances)	•	•	•	•
Protection accidents causés 24h/24, 365 jours/an	•	•	•	•
Assistance nounou de remplacement	•	•	•	•
MAE Neige (protection aux sports d'hiver)	•	•	•	•
Garanties harcèlement : assistance psychologique 24h/24, conseil nutrition santé, service d'informations juridiques, suppression des contenus malveillants et accompagnement au déménagement	•	•	•	•

(1) Hors franchises médicales légales pour les majeurs.
Tous les détails des garanties dans la notice d'information valant conditions générales ou sur mae.fr



DNI 03726 - Mutuelle MAE - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - SIREN n° 510 778 442 - 42 rue Louis Boulhet - CS 91833 - 76044 ROUEN CEDEX - CS 91833 - 76044 ROUEN CEDEX - Crédit photo : Freepik

Assurance scolaire

De la maternelle aux études supérieures

Votre enfant est-il bien assuré ?

L'essentiel pour bien choisir son assurance scolaire



Adhésion immédiate sur
www.mae.fr

02 32 83 60 00

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
Le samedi de 8h30 à 17h



Au verso, information

L'assurance d'une rentrée bien protégée

n°1
de l'assurance
scolaire

Mon enfant est-il déjà couvert par mon assurance habitation ?

Contrairement aux idées reçues, la responsabilité civile de l'assurance habitation couvre uniquement les dommages ou les blessures causés par votre enfant à un de ses camarades. Ce qui ne suffit pas dans bien des cas. L'assurance scolaire couvre aussi votre enfant s'il se blesse seul ou s'il est victime d'un accident sans responsable identifié.

Les accidents en dehors de l'école sont-ils couverts ?

Avec l'assurance scolaire, votre enfant est protégé durant ses activités scolaires et périscolaires et sur le trajet école/domicile. Avec une assurance extrascolaire, la protection s'étend en dehors de l'école 24h sur 24, pour toutes ses activités.

La MAE offre une protection complète

Selon la formule souscrite, nos garanties comprennent :

- Le remboursement des frais de soins et d'hospitalisation en cas d'accident, y compris pour des lunettes brisées ou une dent cassée.⁽¹⁾
- L'indemnisation du cartable et des fournitures scolaires en cas de vol.
- La prise en charge des frais de garde et de soutien scolaire si votre enfant est immobilisé (par exemple à la suite d'une fracture l'empêchant d'aller à l'école).
- Un accompagnement complet en cas de harcèlement, incluant un soutien psychologique et juridique.

LE + MAE !

ZÉRO FRANCHISE : vous êtes remboursé dès le premier euro restant à charge, sans franchise en cas d'accident.⁽²⁾

La saviez-vous ? À la différence de la plupart des assurances habitation, l'assurance scolaire MAE n'appliquera pas de franchise en cas de dommage matériel causé par l'enfant.

⁽¹⁾⁽²⁾ Après intervention de la Sécurité sociale et de la complémentaire santé. Hors franchises médicales légales pour les majeurs.



**ASSURANCE
SCOLAIRE 26/27**



DMET27X000TD0

Adhérez directement
sur www.mae.fr
Simple et rapide,
100 % sécurisé

Renvoyez-nous votre bulletin d'adhésion, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de la MAE, dans une enveloppe ordinaire, sans affranchissement, à l'adresse suivante :
MAE - LIBRE RÉPONSE 30202 - 76049 ROUEN CEDEX

Pratique ! Mon contrat est en tacite reconduction, il se renouvelle automatiquement le 1^{er} septembre de chaque année.

Êtes-vous déjà adhérent à la MAE ? ☐ oui ☐ non Si oui, merci de nous indiquer votre code adhérent C

SOUSCRIPTEUR		☐ Mme	☐ M.
Nom			
Prénom			
N° et nom de la rue			
Complément d'adresse			
CP	Ville		
Né(e) le	À		
Tél.*	Email*		
Profession			
☐ Agriculteur ☐ Artisan/Commerçant/Chef d'entreprise ☐ Assistante maternelle ☐ Agent de maîtrise ☐ Cadre/Profession libérale/Artiste/Prof. universitaire ☐ Demandeur d'emploi ☐ Employé ☐ Étudiant ☐ Ouvrier ☐ Professeur des écoles/instituteur ☐ Professeur du secondaire/supérieur ☐ Retraité ☐ Sans activité professionnelle			
* J'accepte de recevoir des informations de la MAE ☐ par email ☐ par SMS			
1^{er} ENFANT			
		☐ Garçon	☐ Fille
Né(e) le			
Nom			
Prénom			
Né(e) à			
☐ SCOLAIRE SIMPLE 13 €/an ☐ SCOLAIRE PLUS 21 €/an ☐ 24/24 SIMPLE 30 €/an ☐ MAE Génération 39 €/an			
-20% OFFRE DE BIENVENUE MATERNELLE**			
		☐ Garçon	☐ Fille
Né(e) le			
Nom			
Prénom			
Né(e) à			
☐ SCOLAIRE SIMPLE 10,40 €/an ☐ SCOLAIRE PLUS 16,80 €/an ☐ 24/24 SIMPLE 24,00 €/an ☐ MAE Génération 31,20 €/an			

Si vous avez d'autres enfants à protéger, veuillez les ajouter sur papier libre en indiquant la protection choisie ou contactez la MAE par téléphone.

TOTAL COTISATION(S) À RÉGLER €

Je soussigné(e), élève majeur ou représentant légal de l'élève mineur, demande mon adhésion annuelle en tacite reconduction à la Mutuelle MAE et la prise d'effet des garanties souscrites dès le lendemain à 0 heure du paiement effectif de ma cotisation. Mon contrat est conclu jusqu'au 31 août 2027 et se renouvelle par tacite reconduction le 1^{er} septembre de chaque année. Je reconnais être informé(e) : • du délai de renonciation de 14 jours à partir du jour de conclusion du contrat que je peux exercer en informant la MAE par courrier, selon la formule : "Je soussigné(e) demeurant à _____ renonce à mon contrat MAE et demande le remboursement de la cotisation versée." À défaut, je recevrai les statuts et la notice d'information valant conditions générales. • qu'en cas de désaccord avec mon interlocuteur habituel je peux lui adresser une réclamation. La MAE accuse réception et doit respecter un délai de 2 mois pour répondre. Si le litige persiste, je peux l'envoyer au Service Réclamation Adhérent MAE 62, rue Louis Bouilhet CS 91833 - 76044 ROUEN Cedex ou à s.reclamation@mae.fr. À réception d'une réponse ou sans réponse dans le délai, je peux écrire au Médiateur de l'Assurance - TSA 50 110 - 75441 PARIS Cedex 09 ou sur www.mediation-assurance.org • que mes données personnelles sont utilisées pour la passation, la gestion, l'exécution du contrat et des garanties d'assistance • qu'elles peuvent être communiquées aux collaborateurs et entités du groupe MAE et à des organismes tiers (organismes sociaux, complémentaires, assistance, réassurance, contrôle, tiers autorisés, autorités administratives ou judiciaires, lutte contre la fraude, le blanchiment et le financement du terrorisme) et aux professionnels habilités (avocats, experts...), partenaires, sous-traitants, délégués de gestion et prestataires de la MAE qui participent à la réalisation des finalités ci-dessus. • qu'elles sont conservées le temps de la gestion et l'exécution du contrat ou pour les durées prévues par les réglementations • que je peux demander à y accéder, les rectifier, m'opposer pour motifs légitimes à leur traitement, en demander la portabilité, ou l'effacement sauf si elles sont nécessaires à l'exécution du contrat et exercer ces droits en écrivant au Délégué à la Protection des Données de la MAE, 62 rue Louis Bouilhet CS 91833 76044 ROUEN cedex ou à l'adresse d.pdo@mae.fr. Si je considère que mes droits n'ont pas été respectés, je peux adresser une réclamation auprès de la CNIL, 3 Place de Fontenay - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Fait à
Le :
Signature

Document d'information sur le produit d'assurance, notice d'information valant conditions générales et statuts sont disponibles sur mae.fr.